



Inserm

La science pour la santé
From science to health

Délégation régionale Paris 06

Décision n° 2021-07

LA DELEGUEE REGIONALE ORDONNATEUR SECONDAIRE DE LA DELEGATION REGIONALE DE PARIS 06

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu la décision Inserm DAJ n° 2018-112 donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires et précisant les modalités de délégation de leur signature afin d'assurer le fonctionnement des délégations régionales et des formations de recherche ;

Vu la décision Inserm DAJ n° 2017-177 nommant Madame Camille CHAUDONNERET déléguée régionale et ordonnateur secondaire pour la délégation régionale de Paris 06 ;

DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée régionale et dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à compter du 03 février 2021, à Madame Murielle LATOUCHE, assistante ingénieur, affectée à la Délégation régionale Paris 06, en qualité de chargée des affaires générales, à l'effet de :

- Dans la limite des crédits disponibles, d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses, le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr.
- Signer tous actes, décisions et documents incluant les contrats européens à l'exception des décisions de nomination.

La Déléguée régionale,

Camille CHAUDONNERET

